



AVIS AUX MEMBRES

N^o 2006 – 098

Le 24 juillet 2006

CONTRAT À TERME SUR OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA DE DEUX ANS (CGZ) CHANGEMENT DE LA TAILLE DU CONTRAT, DU COUPON NOTIONNEL ET DES NORMES DE LIVRAISON – MODIFICATION DE L'ARTICLE C-1602 DES RÈGLES DE LA CDCC

Une modification de l'article C-1602 des Règles de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC), portant sur les normes de livraison du contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de deux ans (CGZ) a été approuvée par le conseil d'administration de la CDCC et par l'Autorité des marchés financiers.

Les modifications suivantes aux caractéristiques du contrat à terme CGZ entreront en vigueur immédiatement lors de l'inscription à la cote par Bourse de Montréal Inc. du contrat à terme CGZ de décembre 2006 et seront applicables à toutes les échéances subséquentes de ce contrat:

- la taille du contrat à terme augmentera de 100,000 \$ CA à 200,000 \$ CA;
- le coupon notionnel sera réduit de 6% à 4%;
- le montant minimal d'obligations du Gouvernement du Canada en cours requis pour les obligations livrables du contrat à terme CGZ sera réduit de 3,5 milliards de dollars canadiens en valeur nominale à 2,4 milliards de dollars canadiens en valeur nominale.

Il importe de préciser que les changements aux caractéristiques du contrat à terme CGZ énumérés ci-dessus ne s'appliqueront pas au contrat à terme CGZ échéant en septembre 2006. Ce contrat conservera ses caractéristiques actuelles jusqu'à son échéance.

Les changements qui seront apportés aux caractéristiques du contrat à terme CGZ devraient permettre aux participants du marché une utilisation plus efficace de ce contrat et faire en sorte que celui-ci reflète mieux les conditions du marché actuelles.

Vous trouverez ci-joint les caractéristiques révisées du contrat à terme CGZ qui s'appliqueront à compter de l'échéance du mois de décembre 2006 de même qu'aux mois d'échéances subséquents.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre bureau local de la CDCC.

Michel Favreau
Premier vice-président et chef de la compensation

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

65, rue Queen Ouest
Bureau 700
Toronto, Ontario
M5H 2M5
Tél. : 416-367-2463
Télé. : 416-367-2473

800, square Victoria
3^{ème} étage
Montréal (Québec)
H4Z 1A9
Tél. : 514-871-3545
Télé. : 514-871-3530

www.cdcc.ca



Caractéristiques

Contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de deux ans

(Échéances de décembre 2006 et suivantes)

Unité de négociation	200 000 \$ CA de valeur nominale d'une obligation du gouvernement du Canada avec un coupon notionnel de 4%.
Mois d'échéance	Mars, juin, septembre et décembre.
Cotation des prix	Cotés sur une base nominale de 100 points ou 1 point est équivalent à 2 000 \$ CA.
Dernier jour de négociation / Échéance	La négociation se termine à 13 h (HE) le 7 ^e jour ouvrable précédant le dernier jour ouvrable du mois de livraison.
Type de contrat	Livraison physique d'obligations gouvernementales canadiennes admissibles.
Avis de livraison	Les avis de livraison devront être soumis avant 17 h 30 ou avant l'heure limite prescrite par la chambre de compensation lors de tout jour ouvrable, à partir du 2 ^e jour ouvrable précédant le premier jour ouvrable du mois de livraison, jusqu'au et incluant le 2 ^e jour ouvrable précédant le dernier jour ouvrable du mois de livraison.
Jour de livraison	La livraison doit s'effectuer le 2 ^e jour ouvrable suivant le dépôt de l'avis de livraison par le membre détenant la position vendeur, ou lors de tout autre jour tel que déterminer par la chambre de compensation. La livraison doit avoir lieu au plus tard le dernier jour ouvrable du mois de livraison.
Unité de fluctuation minimale des prix	0,005 = 10\$ CA par contrat.
Seuil de déclaration	250 contrats.
Limites de position	Les renseignements sur les limites de position sont disponibles à la Bourse, étant donné qu'elles sont sujettes à des changements périodiques.
Marge minimale par contrat	Les renseignements sur la marge minimale par contrat sont disponibles à la Bourse, étant donné qu'elle est sujette à des changements périodiques.
Normes de livraison	Les obligations du gouvernement du Canada qui : <ul style="list-style-type: none">i) ont un terme à courir entre 1 an 6 mois et 2 ans 6 mois, à partir du premier jour du mois de livraison, calculé en arrondissant au mois entier le plus rapproché;ii) ont un montant nominal en cours d'au moins 2,4 milliards de dollars canadiens;iii) sont à l'origine vendues par adjudication comme des émissions d'obligations du gouvernement du Canada de 2 ans, 5 ans, ou de 10 ans;iv) sont émises et livrées le ou avant le 15^e jour précédant la première journée à laquelle un avis de livraison est soumis pour un mois de livraison.

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

65, rue Queen Ouest
Bureau 700
Toronto, Ontario
M5H 2M5
Tél. : 416-367-2463
Télé. : 416-367-2473

800, square Victoria
3^e étage
Montréal (Québec)
H4Z 1A9
Tél. : 514-871-3545
Télé. : 514-871-3530

www.cdcc.ca



Limite quotidienne de variation des cours	3 points par contrat à la hausse ou à la baisse par rapport au prix de règlement de la journée ouvrable précédente.
Heures de négociation	<ul style="list-style-type: none">• Séance initiale : 6 h 00 à 8 h 05 (HE)• Séance régulière : 8 h 20 à 15 h 00. (HE).• Séance de négociation restreinte : débute après que les prix de règlement de la journée sont déterminés et se termine à 16 h 00 (HE)
Corporation de compensation	Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC).
Symbole au téléscripteur	CGZ

2006-07-24

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

65, rue Queen Ouest
Bureau 700
Toronto, Ontario
M5H 2M5
Tél. : 416-367-2463
Télec. : 416-367-2473

800, square Victoria
3^{ème} étage
Montréal (Québec)
H4Z 1A9
Tél. : 514-871-3545
Télec. : 514-871-3530



**Contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de deux ans
(Échéances avant décembre 2006)**

Unité de négociation	100 000 \$ CA de valeur nominale d'une obligation du gouvernement du Canada avec un coupon notionnel de 6%.
Mois d'échéance	Mars, juin, septembre et décembre.
Cotation des prix	Cotés sur une base nominale de 100 points ou 1 point est équivalent à 1 000 \$ CA.
Dernier jour de négociation / Échéance	La négociation se termine à 13 h (HE) le 7 ^e jour ouvrable précédant le dernier jour ouvrable du mois de livraison.
Type de contrat	Livraison physique d'obligations gouvernementales canadiennes admissibles.
Avis de livraison	Les avis de livraison devront être soumis avant 17 h 30 ou avant l'heure limite prescrite par la chambre de compensation lors de tout jour ouvrable, à partir du 2 ^e jour ouvrable précédant le premier jour ouvrable du mois de livraison, jusqu'au et incluant le 2 ^e jour ouvrable précédant le dernier jour ouvrable du mois de livraison.
Jour de livraison	La livraison doit s'effectuer le 2 ^e jour ouvrable suivant le dépôt de l'avis de livraison par le membre détenant la position vendeur, ou lors de tout autre jour tel que déterminer par la chambre de compensation. La livraison doit avoir lieu au plus tard le dernier jour ouvrable du mois de livraison.
Unité de fluctuation minimale des prix	0,005 =5\$ CA par contrat.
Seuil de déclaration	250 contrats.
Limites de position	Les renseignements sur les limites de position sont disponibles à la Bourse, étant donné qu'elles sont sujettes à des changements périodiques.
Marge minimale par contrat	Les renseignements sur la marge minimale par contrat sont disponibles à la Bourse, étant donné qu'elle est sujette à des changements périodiques.
Normes de livraison	Les obligations du gouvernement du Canada qui : i) ont un terme à courir entre 1 an 6 mois et 2 ans 6 mois, à partir du premier jour du mois de livraison, calculé en arrondissant au mois entier le plus rapproché; ii) ont un montant nominal en cours d'au moins 3,5 milliards de dollars canadiens; iii) sont à l'origine vendues par adjudication comme des émissions d'obligations du gouvernement du Canada de 2 ans, 5 ans, ou de 10 ans; v) sont émises et livrées le ou avant le 15 ^e jour précédant la première journée à laquelle un avis de livraison est soumis pour un mois de livraison.

Caractéristiques

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

65, rue Queen Ouest
Bureau 700
Toronto, Ontario
M5H 2M5
Tél. : 416-367-2463
Télé. : 416-367-2473

800, square Victoria
3^{ème} étage
Montréal (Québec)
H4Z 1A9
Tél. : 514-871-3545
Télé. : 514-871-3530

www.cdcc.ca



Limite quotidienne de variation des cours

3 points (3 000 \$ CA) par contrat à la hausse ou à la baisse par rapport au prix de règlement de la journée ouvrable précédente.

Heures de négociation

- Séance initiale : 6 h 00 à 8 h 05 (HE)
- Séance régulière : 8 h 20 à 15 h 00. (HE).
- Séance de négociation restreinte : débute après que les prix de règlement de la journée sont déterminés et se termine à 16 h 00 (HE)

Corporation de compensation

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC).

Symbole au téléscripteur

CGZ

2006.07.24

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

65, rue Queen Ouest
Bureau 700
Toronto, Ontario
M5H 2M5
Tél. : 416-367-2463
Télec. : 416-367-2473

800, square Victoria
3^{ème} étage
Montréal (Québec)
H4Z 1A9
Tél. : 514-871-3545
Télec. : 514-871-3530

www.cdcc.ca